

Facebook : les dangers et les risques

Juin 2014

Il suffit de quelques minutes pour créer un compte Facebook et de quelques secondes pour y poster un message, une photo ou une vidéo. Mais les facilités d'usage de ce célèbre réseau social ne sont pas sans risque pour les internautes. Ces derniers se doivent ainsi d'être vigilants lorsqu'ils publient du contenu sur cette plateforme. Voici quelques indications à connaître en vue de vous prémunir de certains dangers.

- Confidentialité et sanctions
 - Poursuites pénales
 - Licenciement
- Piratage et vol de données
 - Procédure en cas de piratage de Facebook
- Justice et procès

Confidentialité et sanctions

En cas d'ouverture d'un compte d'utilisateur sur Facebook, il convient de procéder avec attention aux réglages de vos paramètres de confidentialité. Ces précautions sont indispensables afin de restreindre l'accès des autres utilisateurs du réseau à vos informations personnelles. Il est ainsi fortement conseillé de limiter la consultation de vos photos, vidéos, textes, mur ou liste d'amis en paramétrant les options de votre compte. A défaut, vous pourriez vous exposer à des sanctions.

Poursuites pénales

Il convient d'être vigilant sur la nature des propos que vous pouvez tenir sur le réseau social et de vous assurer que ceux-ci ne sont pas pénalement répréhensibles (insultes, menaces, diffamations, etc.). En pratique, les précautions en matière de confidentialité peuvent également vous prémunir de risques inutiles de poursuites judiciaires. Des internautes négligents ont déjà été sanctionnés pénalement du fait de données publiées sur Facebook. Un utilisateur a ainsi fait l'objet d'une condamnation pour avoir insulté les gendarmes sur son "mur". Le tribunal de Brest, par un jugement en date du 1er octobre 2010, l'a condamné à 3 mois de prison et à 1200 € d'amende pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. Le profil de la personne était public et n'importe qui, y compris les forces de police, pouvait y avoir accès.

Licenciement

Autre élément à prendre en compte : les risques liés aux propos tenus sur Facebook par un salarié. Plusieurs salariés ont ainsi été licenciés pour avoir critiqué leur hiérarchie par le biais d'une discussion publiée sur un mur et ce alors que leurs profils n'étaient pas publics. Ces propos avaient néanmoins été rapportés à leur employeur par le biais d'une tierce personne. Le Conseil de prud'hommes a considéré ces licenciements comme licites par un jugement du 19 novembre 2010.

Par conséquent, même en réglant vos paramètres de confidentialité avec précaution, des risques peuvent toujours subsister si bien qu'il est conseillé :

- de veiller à ne fournir l'accès à vos données personnelles qu'à des personnes de confiance (en faisant notamment preuve de vigilance lors de l'ajout d'ami) ;
- de ne pas publier des données confidentielles, sensibles ou à risques sur votre compte.

Piratage et vol de données

L'un des principaux risques liés à l'utilisation de Facebook réside également dans le piratage de compte et le vol de données. La méthode la plus répandue est celle dite du « phishing ». Elle consiste à inciter l'utilisateur à cliquer sur un lien le renvoyant vers une fausse page de connexion à Facebook, l'internaute fournissant alors inconsciemment ses identifiants à un pirate. Le message sur lequel figure le lien cliquable peut parfois provenir d'un ami ayant lui-même subi le piratage de son compte. Le pirate pourra alors avoir accès à vos données personnelles. Il convient donc là aussi d'être vigilant lorsque vous recevez un message sur lequel figure un lien cliquable même lorsque la personne qui vous l'adresse apparaît comme digne de confiance.

Procédure en cas de piratage de Facebook

En cas de piratage, Facebook prévoit une procédure spéciale pour supprimer son compte et récupérer ses données.

Justice et procès

Il n'est pas rare que des utilisateurs de Facebook se retrouvent en procès, le plus souvent aux prud'hommes ou en correctionnel. Pour en savoir plus sur ce point, voir notre fiche Facebook et tribunal : les exemples de jurisprudence.

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Eric Roig, diplômé d'HEC

Ce document intitulé « Facebook : les dangers et les risques » issu de **Droit-Finances** (droit-finances.commentcamarche.net) est soumis au droit d'auteur. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite.